



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Oise

Commune : Compiègne

Autres communes : Margny-lès-Compiègne

R500

Appellation : Palais et ses abords

Monument(s)

Appellation : Palais et ses abords

Protection : classement

Arrêté : classement le 24/10/1994

Étendue de la protection : classement du château en totalité avec ses cours, le grand théâtre, le pont galerie reliant le château à ce pont, le bâtiment de la pompe à feu, y compris la machine à vapeur Farcot, les façades et toitures du bâtiment de l'arquebuse, la porte chapelle, le rempart, la place du château, la place de la sous-préfecture, le petit parc en totalité la terrasse du château, la jardin fleuriste en totalité, la glacière, le triangle de tous les diables, le grand canal aux glaces, l'avenue du moulin, l'avenue de la Madeleine et la rue de la Porte-Chapelle depuis la porte chapelle jusqu'à la rue du petit canal et au-delà de la partie de l'avenue de Soissons comprise entre la rue du petit canal et la rue de Soissons, l'avenue de Marigny, le rond royal et l'avenue royale depuis le carrefour royal jusqu'à la demi-lune faisant suite à la place d'Armes et précédant les avenues. Les restes du petit château, son jardin et sa grille d'entrée , les grandes écuries, les petites écuries. classement par arrêté du 24 octobre 1994.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.